Éclairage public : changement d'horaires

ors du conseil municipal du jeudi 5 mai, les élus ont été unanimes : face à la flambée du coût de l'énergie, repenser les horaires de l'éclairage public pour répondre aux besoins, tout en faisant diminuer la facture était nécessaire. Ils ont donc validé un éclairage d'hiver de 6 h 45 à 8 h, puis de 17 h 30 à 21 h et une extinction totale du ler mai au 15 septembre. La commune devrait réaliser une économie d'environ 5.000 € selon l'évolution des tarifs. « Cela évite l'augmentation des impôts », ajoute Johann Baranger, maire, en précisant qu'ainsi, la commune pourra se positionner pour obtenir le label Villes et villages étoilés dès qu'une nouvelle campagne s'ouvrira.

Voirie communale. Le conseil décide de prendre en charge la somme 5.562 € correspondant au dépassement de la somme allouée par la communauté de communes pour les travaux de réfection de voirie pour la campagne 2022. Il valide également un devis formulé par l'entreprise Eiffage, s'élevant à 22.300 € environ, pour le comblement de cer-

tains fossés et le maintien des chaussées. « Près de 90.000 € seront consacrés à la voirie cette année, ce qui est nécessaire », explique le maire.

Travaux. Les travaux ont commencé à Soutiers sur le site de la future Maison Francette. La commune a validé le volet plâterie et menuiserie intérieure avec une moins-value de 8.224 €. Concernant les locaux de la bibliothèque, les plans d'agrandissement ont été étudiés en collaboration avec la Drac, de la médiathèque départementale des Deux-Sèvres et l'architecte. L'esquisse, s'élevant à 166.400 € au 4 mai 2022, est validée, sachant que les coûts devront être revus à la baisse. Les locaux de la bibliothèque passeront de 33 à 137 m². Plan de financement Projet nature et transition. Les élus ont voté en faveur du plan de financement du projet qui engagerait la commune sur un autofinancement d'environ 53.363 €. Un projet qui « ne sera pas neutre, » assure Johann Baranger. Le maire insiste sur l'importance des actions prévues qui favoriseraient une connaissance fine du patrimoine naturel de la commune. La Région doit se prononcer durant la semaine du 9 mai sur le projet monté par la commune, en collaboration avec cinq associations locales.

Subventions aux associations. Les élus ont validé les montants des subventions fixés par la commission associations, selon les règles votées en 2017, pour un total de 5.515 €. Les associations étaient invitées par courrier à faire leur demande avant la fin du mois de mars de l'année en cours. Les demandes arrivées après cette date seront prises en compte pour l'année prochaine.

Cyber sécurité. Ugo Dorain, conseiller numérique, a informé les élus des risques liés au numérique pour les collectivités. Cibles potentielles de ces malveillances, elles peuvent voir leurs services bloqués. Le jeune conseiller vient par ailleurs de valider sa formation. Il peut maintenant réaliser des démarches nouvelles, notamment accompagner les personnes, dans le champ numérique, dans la réalisation de leur déclaration en ligne.